



UC (Unité Capitalisable)

DIRECTION D'UN ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS

| | |
|--------------------------------------|--|
| Publics concernés | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Toute personne possédant un BP JEPS ou un BEATEP ne disposant pas de l'autorité à diriger un accueil collectif de mineurs. |
| Objectif de la formation | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obtenir l'autorisation de diriger un accueil collectif de mineurs. |
| Niveau d'entrée et pré-requis | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Justifier (documents écrits) de 28 jours d'expérience en accueil collectif pour mineurs dans les 5 années qui précèdent la demande d'UC. |
| Modalités d'entrée | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Demande écrite avec pièces justificatives liées aux obligations réglementaires. ✓ Un entretien au cours duquel est établi un positionnement personnalisé à l'égard du cursus. |
| Modalités d'organisation | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dates de formation : A déterminer. A définir avec le candidat et la structure d'accueil (calendrier individualisé) ✓ Durée en centre : 21 heures (minimum) 88 heures (maximum) ✓ Durée en alternance : 20 jours minimum. Cette durée doit comprendre 10 jours en complète direction ainsi qu'au moins 3 nuitées consécutives ✓ Gestion de 2 animateurs minimum durant toute la durée de l'alternance ✓ Rythme : A définir ✓ Lieu : CFPPA de Coulounieix—Structure d'accueil |
| Méthodes pédagogiques | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Apports théoriques en salles ✓ Interventions de professionnels ✓ Etude de cas concrets sur le territoire ✓ Stage de direction d'accueil collectif de mineurs |
| Equipe | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Equipe de formateurs qualifiés et expérimentés |
| Nombre de places ouvertes | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Minimum : 8 Maximum : 15 |
| Modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un dossier écrit et entretien oral devant un jury régional ✓ Epreuve certificative : A déterminer |
| Coût | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le coût de la formation pouvant être pris en charge en fonction de votre situation, par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental, l'employeur, le CPF, l'OPCA dont vous dépendez, l'autofinancement... ✓ Un devis vous sera transmis après inscription. <p><i>(conditions générales de vente : http://www.perigord.educagri.fr/cfppa-formations-adultes.html)</i></p> |





Contenu de la formation

- ✓ Clarifier les intentions éducatives du candidat dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, les communiquer et les traduire en contenus.
- ✓ Aider à la construction de sa propre conception du rôle de Directeur et permettre de pouvoir argumenter ses choix.
- ✓ Repérer que ses actions ont des effets sur un milieu, un groupe, une personne.
- ✓ Situer l'action éducative du Directeur dans le contexte économique et social.
- ✓ Acquérir au plan méthodologique des outils pour élaborer et concevoir un projet pédagogique de direction (défini et mis en œuvre avec une équipe d'animateurs) qui traduisent, au niveau des pratiques, le projet éducatif de l'organisateur.
- ✓ Apprendre à gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers dans le respect du contrat passé avec l'organisateur.
- ✓ Exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation.
- ✓ Justifier les fonctions de Directeur vis-à-vis des personnels employés dans la structure d'accueil, des familles, des enfants et des jeunes et justifier le cadre institutionnel de l'action.
- ✓ Etablir un bilan de formation.

Objectifs pédagogiques

- ✓ « Etre capable de conduire une action éducative et de découverte dans le cadre des loisirs pour tous publics », unité qui confère l'autorisation à diriger un accueil collectif de mineurs
- ✓ Etre capable de mettre en place un dispositif d'accueil éducatif global pour un public jeune (3-17 ans)

Taux de réussite et/ou débouchés

- ✓ 100 %.

Langue d'enseignement

- ✓ Français.

Modalités pratiques

- ✓ Le CFPPA est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- ✓ Possibilité de restauration et d'hébergement sur le lieu de formation théorique.